

COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE
Compte rendu de la réunion du 10 février 2021
à Aimargues

Séance du 10 février 2021

Date de convocation : 03/02/2021

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 27 (27 titulaires, 0 suppléants)

Membres votants présents : 27 titulaires / 0 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7 (dont 7 délivrées à des titulaires)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 0

Nombre total de voix : 34

Le quorum est atteint : 27/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le dix février, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Josiane Rosier-Dufond, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jérémy Pérédès, Jean-Paul Géraud, Cyril Périsset, Magali Pradeille, Angel Pobo, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Patrick Bénézech, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Marie-José Pellet, Fabienne Dhuisme, François Granier, Alain Théron.

Procurations : Sandrine Guy à Pierre Martinez, Jacky Rey à Magali Pradeille, Claude Bernard à Olivier Penin, Jean Denat à Annick Chopard, Jean-Paul Franc à Jean-Paul Géraud, Florent Martinez à Laure Périgault-Launez, Ivan Couderc à Alain Théron.

Suppléants avec voix délibérative :

Suppléants sans voix délibérative :

Présence de :

Pour la Communauté de communes Pays de Lunel : Karine Nadal, Jérôme Boisson

Pour le Conseil de développement :

Absents excusés :

Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Florent Martinez, Nathalie Gros-Chareyre, Jean Denat, Katy Guyot, Jean-François Thomas, Jean-Paul Franc, André Mégias, Véronique Vautrin, Pascale Fortuna-Deschamps, Jacky Rey, Vincent Coste, Sandrine Guy, Ivan Couderc, Catherine Lecerf, Véronique Liénard, Sonia Aubry, Pascale Cavalier, Marielle Népoty.

Administration :

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine Bazile Assistante de direction.

Après un mot d'accueil, M. le Président, Pierre Martinez vérifie le quorum et donne lecture des procurations.
Quorum : Le quorum étant vérifié (27/44), la séance peut commencer.

Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance. M. André Brundu est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Résultat du vote :

Vote pour : 34

Abstention : 0

Vote contre : 0

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 16/12/2020

Ensuite le compte rendu du comité syndical du 16 décembre 2020, validé par la secrétaire de séance M. Thierry AGNEL et M. Le Président le 18 décembre, et les Délibérations et Procès-verbaux approuvées au contrôle de légalité par la Préfecture du Gard le 6 janvier 2021, est soumis à approbation.

Résultat du vote :
Vote pour : 34
Abstention : 0
Vote contre : 0

L'ordre du jour est rappelé :

1. Présentation et approbation du rapport d'activité 2020.

Délibérations :

2. Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021
3. Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au PETR Vidourle Camargue
4. Evolution des cotisations des partenaires et membres adhérents au PETR Vidourle Camargue
5. Adhésion 2021 aux Sites Remarquables du Goût
6. Demande de financements LEADER - Animation/fonctionnement 2021
7. Demande de financements FEAMP - Animation/fonctionnement 2021
8. Demande de financements Région - Soutien ingénierie 2021
9. Questions diverses

1. Présentation et approbation du rapport d'activité 2020.

M. Le Président Pierre Martinez présente le rapport d'activité 2020. Il présente les principales missions du PETR et les actions mises en œuvre. Il détaille plus particulièrement les missions liées aux fonds européens, à la contractualisation, au patrimoine et au tourisme.

Il rappelle l'importance de la contractualisation portée par le PETR sur tous les programmes de l'Europe, l'Etat et la Région (contrat de ruralité, DSIL, DETR, contrat territorial régional, Bourg Centre, LEADER...). L'an 2020 est un record : Au total, pour 1,50€ de cotisation par habitant pour l'ingénierie du PETR, ce sont 80€ financés sur le territoire par la Région, l'Etat et l'Europe.

Pour la mission patrimoine, outre le suivi des projets de valorisation et conservation des communes, une grande part a porté sur le dossier de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » porté par le PETR. La date prévisionnelle de dépôt de la candidature est fin 2021.

Pour la mission tourisme, il faut signaler l'obtention du label « Vignobles et découvertes » après deux tentatives devenant la 69^{ème} destination oenotouristique française. Les producteurs au nombre de 104 sont mobilisés sur le territoire. Les premières actions ont été mises en œuvre et se poursuivront sur 3 ans.

Le rapport d'activité 2020 est approuvé à l'unanimité.

La séance examine les rapports des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

2. Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

M. Agnel, vice-président chargé des finances présente le rapport d'orientation budgétaire dont les principaux chiffres montrent un résultat positif en 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement. La situation du PETR est saine, sans dette, ni engagement pluriannuel.

La mission principale d'ingénierie de projet induit une faible part d'investissement (équipement de la structure seulement).

Les prévisions 2021 sont conditionnées à deux projets à débattre en séance : la valorisation de la masse salariale et la création d'un nouveau poste de chargé de mission, ainsi que l'adhésion d'une nouvelle EPCI.

Il peut être envisagé une augmentation de la masse salariale afin de pallier au manque d'attractivité de la structure, favorisant une rotation du personnel et des difficultés de recrutement (2 postes non pourvus sur 6 postes ouverts).

De plus le besoin identifié par les communes d'une veille juridique et d'une aide au montage des dossiers sur tous les appels à projets et les différents dispositifs de financement, implique l'ouverture d'un poste dédié en catégorie A.

M. Martinez, conscient de la difficulté et du service dégradé rendu aux communes a fait évaluer l'augmentation de la masse salariale pour la revalorisation (évolution fiche de poste, transformation d'un poste de catégorie B en poste de catégorie A, et l'éventuelle création d'un poste Catégorie A pour l'ingénierie de projet/contractualisation), entre 41 000 € et 97 000 € suivant les options choisies.

Dans le cas où ces deux orientations seraient retenues, le coût serait répercuté sur les cotisations des Communautés de communes membres adhérentes à hauteur de 0,40€ amenant donc un montant par habitant de 1,90€.

L'autre question importante en 2021 est la demande de la Communauté de communes du Pays de Lunel d'adhérer au PETR.

Ces différentes orientations doivent être délibérés en comité syndical pour valider les décisions prises lors du DOB 2021.

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et approuve le rapport.

3. Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au PETR Vidourle Camargue

M. Le Président Pierre Martinez rappelle le courrier de demande d'adhésion au PETR de la Communauté de communes du Pays de Lunel, l'historique de la constitution de la structure ainsi que les relations déjà nouées avec la Communauté de communes.

Il fait part de la discussion engagée au Bureau syndical et de la rencontre avec le Président M. Pierre Soujol et le Vice-président M. Jérôme Boisson. La discussion a été franche, posant ainsi les bases d'une collaboration fructueuse.

L'adhésion de l'EPCI au PETR implique une procédure aboutissant à la modification du périmètre et des statuts du PETR présentée dans le rapport.

Question : Il avait été évoqué au précédent comité syndical une comparaison financière avec ou sans l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Lunel. Quelles conclusions ?

M. Martinez et M. Agnel précisent que la cotisation des communautés de communes devra être revue à la hausse dans une proportion qui dépendra de l'adhésion ou non de la CC Pays de Lunel.

Il n'y a pas de mise en concurrence sur les enveloppes d'aide allouées car la CC est déjà partie prenante pour les fonds européens et la contractualisation est individualisée sur chaque département.

M. Martinez évoque la représentativité de la CC du Pays de Lunel dans les instances délibératives selon nos statuts. Les préfets du Gard et de l'Hérault seront informés de la démarche.

Le rapport est soumis à la délibération des élus.

Résultat du vote :

Vote pour : 34

Abstention : 0

Vote contre : 0

4. Evolution des cotisations des partenaires et membres adhérents au PETR Vidourle Camargue

M. Agnel a évoqué précédemment les enjeux pour 2021 et prend acte de la décision qui vient d'être prise.

Dans l'objectif de l'intégration de la Communauté de communes du Pays de Lunel, il est proposé un avenant à la convention pour un alignement de sa participation à la hauteur des autres communautés de communes soit le passage à 1,50 € dès janvier 2021. Puis à la date officielle de l'adhésion, toutes les communautés de communes membres du PETR verraient leur cotisation passer à 1.90 €.

Cette proposition permettrait de mettre en œuvre les objectifs fixés en débat d'orientation budgétaire.

M. Pierre Martinez propose de retenir seulement l'augmentation des cotisations à 1,9€ à la date d'arrêté d'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Lunel, modifiant les statuts et de retirer la proposition d'avenant.

Résultat du vote :

Vote pour : 34

Abstention : 0

Vote contre : 0

5. Adhésion 2021 aux Sites Remarquables du Goût

Le PETR soutien depuis leur création les Sites remarquables du Goût présents sur son territoire, à savoir le SRG « Les olivettes de Nîmes » et le SRG « Taureaux de Camargue ». Les cotisations sont modestes soit 100 € et 150 € par an et participent au rayonnement du territoire au travers de salons et de manifestations nationales.

Résultat du vote :

Vote pour : 34

Abstention : 0

Vote contre : 0

Les 3 prochaines délibérations portent sur les demandes de financement à la gestion et l'animation des fonds européens LEADER et FEAMP et le soutien de la Région à l'ingénierie.

6. Demande de financements LEADER – Animation/fonctionnement 2021

Pour assurer les obligations d'animation et de gestion selon la convention avec l'Europe, le PETR doit assurer 2 ETP à cette action.

Pour un total de dépenses de 117 320,33 €, il est sollicité un financement de 93 856,26 € FEADER soit 80% et 11 732,03€ à la Région soit 10%.

Résultat du vote :

Vote pour : 34

Abstention : 0

Vote contre : 0

7. Demande de financements FEAMP – Animation/fonctionnement 2021

Par convention, le PETR doit assurer les missions d'animation et de gestion du programme en mobilisant un agent.

Pour un total de dépenses de 89 413,92 €, il est sollicité un financement de 44 706,96 € FEAMP soit 50% et 13 412,09€ à la Région soit 15%.

Résultat du vote :

Vote pour : 34

Abstention : 0

Vote contre : 0

8. Demande de financements Région – Soutien ingénierie 2021

La région dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles territoriales à contractualisé avec les structures locales dotées d'un projet de territoire.

Pour un total de dépense de 54 491,76 €, il est sollicité un financement de 33 267,97 € soit 61%.

Résultat du vote :

Vote pour : 34

Abstention : 0

Vote contre : 0

9. Questions diverses

Il n'y a pas de question diverse.

M. Martinez après avoir félicité les représentants de la Communauté de communes du Pays de Lunel et les élus du Comité syndical se joignant à lui pour leur souhaiter la bienvenue, déclare qu'il s'agit d'un moment historique et d'un heureux consensus dans l'intérêt général du territoire vécu par les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h15.

Fait à Aimargues, le 11 février 2021

Le secrétaire de séance, André BRUNDU

Le Président, Pierre MARTINEZ

